



Resiliation assurance habitation

Par **Isabelle**, le **06/06/2009** à **14:54**

Bonjour,

Deux mois avant de quitter l'appartement dont j'étais locataire, j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à la MMA afin de résilier mon contrat d'assurance habitation. En retour, ils m'ont demandé de justifier mon départ en leur fournissant la preuve que j'avais donné mon congé auprès de l'agence immobilière, ce courrier leur a été remis en main propre. Or, depuis j'ai reçu des quittances que je n'ai pas payées et enfin un avertissement avec mise au contentieux fin mai. Ayant pris conseil auprès de mon nouvel assureur, je viens de leur faire parvenir une copie de l'état des lieux de sortie réalisé lors de mon départ que j'ai envoyé en recommandé avec accusé de réception. Quelle conduite dois-je maintenant tenir afin de me sortir de cette situation? Merci par avance de vos conseils.

Par **chaber**, le **10/06/2009** à **18:42**

Bonjour,

votre assureur vous a bien conseillé. L'ancienne compagnie devrait normalement accepter la résiliation et cesser toute poursuite